

Compte Rendu CAP Locale du 02/11/15

CAPL n°2 catégorie B

- Liste d'aptitude 2016 de C en B -

Spécial CAPL...

Le 2 Novembre 2015 était convoquée la CAPL pour l'établissement de la liste d'aptitude pour le passage de C en B. En introduction de la CAPL, les élus de la CGT finances publiques ont lu et déposé une déclaration liminaire :

DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS CGT

Engagée depuis des années dans un processus de réduction du réseau, la DGFIP persiste et signe cette année. Ce sont plusieurs centaines de structures que la DG, avec l'aide de ses directions locales, avait en projet de fermer, poussée par une politique gouvernementale d'austérité visant à réduire à peau de chagrin le réseau DGFIP ...

Pourtant la CGT avec les agents de la DGFIP, les usagers, et les élus locaux ... ne l'a pas entendu ainsi.

A l'initiative des militants locaux parfois en intersyndicale, les actions se multiplient depuis parfois des mois, sur l'ensemble du territoire ...

Du Nord au Sud, d'Ouest en Est sans oublier le Centre et la Région Parisienne, les agents, les usagers et les élus ont, avec la CGT et ponctuellement d'autres organisations syndicales, organisé des actions, des mobilisations pour défendre les services publics de pleine compétence et de proximité !

De nombreuses luttes ont été engagées ! Elles ne sont pas encore toutes victorieuses, mais certaines ont été actées par l'Administration.

C'est notamment le cas dans notre département avec l'annonce du maintien de la Trésorerie de Duras au 01/01/2016. Engagée depuis des mois dans diverses actions pour contrarier les projets de restructurations de notre direction locale, la CGT Finances Publiques 47 s'en félicite !

Après le maintien de la Trésorerie de Penne d'Agenais, celui de la Trésorerie de Duras tombe à point nommé pour rappeler que tous ensemble, nous pouvons faire reculer les attaques mortifères contre l'avenir de notre réseau DGFIP.

Nous ne sommes pas dupes ! Le combat doit continuer plus loin pour une véritable inflexion des choix actuels à la DGFIP.

C'est en ce sens, que les organisations syndicales Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques et FO DGFIP appellent l'ensemble des agents des finances publiques à se mettre massivement en grève le 18 novembre prochain, pour manifester leur opposition aux mesures proposées et exiger : l'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations incessantes, une amélioration des conditions de travail et une vraie reconnaissance. *

Pour en venir à l'ordre du jour de la CAP locale de ce jour, nous sommes donc convoqués comme chaque année pour discuter des dossiers des agents postulant à la liste d'aptitude de C en B pour 2016.

Le nombre de postes offerts étant statutairement établi en fonction du recrutement global dans le corps, il y a tout lieu de craindre qu'il se limite à une peau de chagrin. Dans la droite ligne de la politique actuelle, le recrutement est guidé par la gestion de la pénurie au détriment de la qualité du service public et des conditions de travail et de vie des agents.

Au final, le nombre de potentialités offert à notre département est encore plus famélique que les années précédentes. Sur la durée, on peut constater que cela conduit à décourager d'avance toute candidature puisque seulement 28 contrôleurs se sont portés candidats pour la liste d'aptitude cette année dans notre département pour 119 remplissant les conditions (ils étaient 189 pour 84 candidats en 2012)

C'est donc avec d'autant plus de force que la CGT Finances Publiques dénonce cette voie de promotion trop accrochée au mérite, voire au clientélisme et revendique que le concours soit la voie de recrutement privilégiée car il reste le seul rempart possible contre l'arbitraire.

Dans le même temps, la CGT demande le remplacement de la liste d'aptitude actuelle par la tenue d'un réel examen professionnel, adapté à la réalité des fonctions exercées, permettant une reconnaissance des qualifications et des expériences acquises des agent-es durant leur carrière professionnelle. Il constituerait ainsi une perspective d'évolution pour les agents qui, pour de multiples raisons, ne peuvent pas parvenir à une promotion par concours.

En attendant la mise en place de cet examen professionnel, la CGT dénonce l'opacité de l'établissement de la liste d'aptitude. Elle exige des critères précis qui permettraient aux agent-es d'évaluer leurs chances réelles de promotion.

La CGT revendique que dès la consultation des CAPL un rapport d'aptitude soit établi et communiqué aux élu-es pour tous les candidat-es quelque soit leur proposition de classement et non pour les seuls candidats classés « excellent ».

Par ailleurs, la CGT demande également l'abandon du système des potentialités qui, lors des CAPL comme des CAPN et sous couvert d'un soit disant « dialogue social », tente de limiter la défense des dossiers des agents postulants à la liste d'aptitude.

Enfin, nous réitérons une nouvelle fois notre demande de véritable formation initiale pour les promu-es par liste d'aptitude. La CGT revendique une formation de haut niveau, quelles que soient les modalités d'accès à la catégorie B car il faut que ces nouveaux contrôleurs soient réellement en capacité d'exercer leurs missions.

* Du fait du décalage dans le temps entre la CAPL et son compte rendu, les événements tragiques survenus à Paris ont conduit les organisations syndicales organisatrices à annuler les actions prévues pour le 18/11.

Dans ses réponses, Mme SIRE présidente de la CAPL en l'absence de Mr GUYOT, est revenue sur les aspects liés à l'établissement de la liste d'aptitude.

Elle estime notamment que ce système n'est pas opaque et/ou arbitraire et a rappelé les étapes qui ont conduit à la sélection de C en B pour 2016.

Elle rappelle ensuite les conditions à remplir et les éléments chiffrés pour 2016 :

➡ **Les règles :**

Les conditions requises pour être candidat au grade de contrôleur des finances publiques sont :

- être agent administratif ou techniques de la DGFIP
- justifier d'au moins 9 ans de services publics au 31/12/2016.

➡ **En Lot et Garonne ...**

- 119 agents répondent aux conditions pour figurer dans la plage d'appel statutaire (136 en 2015).
- 28 agents ont présentés leur candidature (38 en 2015).
- 3 potentialités sont « offertes ».

Enfin la présidente précise que le directeur départemental ne veut pas établir de « vivier ».

Ce point fait l'objet d'un échange vif avec la direction locale dans la mesure où cette discussion n'a jamais réellement eu lieu en CAP locale avec le directeur ... sauf il y a 2 ans lors de son arrivée dans le département ! De toute évidence, à l'inverse de la liste d'aptitude, les décisions du directeur ne se rediscute pas. **Dialogue social quand tu nous tiens ...**

Le projet de l'administration :

Selon la Direction, seuls 3 dossiers (potentialités) devraient donc être retenus en CAP nationale. Elle en propose 2 qu'elle a classé "excellents".

Sur les 26 agents restants classés " très bons", l'administration locale finira par en retenir 3 de plus dans le cadre de la CAP locale, à l'issue des interventions des élus.

A l'issue de la CAPL, le Directeur propose donc le classement suivant :

- 5 agents proposés "excellents" : *

.....
.....
.....
.....
.....

** les noms ne peuvent apparaître sur le site sous peine de sanctions : vous pouvez les avoir sur le format papier distribué par les militants CGT ou sur ULYSSE.*

- Les 23 autres postulants sont classés dans la catégorie « très bon ».

Les collègues concernés seront appelés à déposer une demande de mutation à titre conservatoire : ceux qui seront retenus suite à la CAP nationale auront une affectation au 01/09/2015.
--

Commentaires CGT :

- Les principaux reproches qui ont été faits aux candidats non classés excellents sont : manque d'expérience dans l'exercice de leurs missions, devrait se présenter aux concours/examens, pas assez de progression dans les notations, etc.
- L'administration conseille vivement aux agents (encore un peu « jeunes ») de présenter les concours et examens.
- Nous ne pouvons que constater le peu de promotions possibles. De nombreux contrôleurs avec des dossiers équivalents aux cinq retenus en CAP ne pourront pas être promus compte tenu de ce si faible contingent et du caractère arbitraire de la liste d'aptitude.

VOTE:	Pour :	Administration + FO
	Contre :	CGT + Solidaires

Explications sur le vote des élus CGT :

Il est bien évident que les votes de la CGT ne peut se manifester contre le choix et la qualité des agents sélectionnés auxquels nous adressons nos félicitations.

Cependant, elle refuse de cautionner le système actuel de la liste d'aptitude qui laisse de côté 23 agents remplissant les conditions. Elle limite son rôle à la défense des candidats sans les opposer entre eux. Elle a réitéré qu'elle est fondamentalement opposée au système de sélection par liste d'aptitude, issu de critères subjectifs de la notation sur la manière de servir et que seules les conditions d'accès par concours et examens professionnels revêtent un caractère plus égalitaire.

BILAN 2015

La Direction rappelle que pour la liste d'aptitude 2015 :

- 136 agents étaient éligibles à la liste d'aptitude en 2015
- 38 agents se sont portés candidats
- 5 agents ont été classés « excellent » et ont été promus contrôleurs par liste d'aptitude.
- la fourchette d'âge s'établit entre 45 et 55 ans.

QUESTIONS DIVERSES :

- La situation des agents affectés ALD sera-t-elle revue à l'occasion du mouvement complémentaire ?

=> **Réponse** : peu de chance que ce soit le cas si la situation reste la même en terme d'arrivées prévues dans le département.

Les élus CGT en CAP locale catégorie A
Michel RABILLARD - Chantal VAIDIE

Solidaire, pas solitaire ... J'adhère à la CGT !

Nom prénom :

Adresse administrative :

Grade :

Echelon/Indice :

Mel :

Temps partiel :

Date:

Signature,

A renvoyer à : Case CGT DDFIP AGEN

